



LIGUE DU NORD-PAS-DE-CALAIS DE TENNIS DE TABLE

32 rue d'Abbeville – 59400 CAMBRAI

☎ 03 27 79 67 00 - ✉ ligue@liguenpdctt.fr - 🌐 www.liguenpdctt.fr

COMMISSION SPORTIVE RÉGIONALE

RÈGLEMENT DU CRITÉRIUM FÉDÉRAL 2015/2016

Niveau régional

Article 1 : Organisation sportive

L'organisation sportive de l'échelon régional réunit les joueurs des catégories Seniors, Juniors et Cadets.

Pour le 1^{er} tour :

. Tous les joueurs sont classés en fonction de leur points/Licence (au 1^{er} juillet de la saison en cours), et sont répartis de la manière suivante :

Le niveau régional masculin comporte trois divisions(1) :

- Régionale 1 : 24 Joueurs ayant le plus de points/Licence répartis en 1 seul groupe
- Régionale 2 : 24 Joueurs suivants, par ordre chronologique de classement en tenant compte de leur points/licence, répartis en 1 seul groupe
- Régionale 3 : 24 Joueurs suivants, par ordre chronologique de classement en tenant compte de leur points/licence, répartis en 1 seul groupe

Le niveau régional féminin comporte trois divisions(1):

- Régionale 1 Dames : 24 Joueuses ayant le plus de points/Licence réparties en 1 seul groupe
- Régionale 2 Dames : 24 Joueuses suivantes, par ordre chronologique de classement en tenant compte de leur points/licence, réparties en 1 seul groupe
- Régional 3 Dames : X Joueuses suivantes, par ordre chronologique de classement en tenant compte de leur points/licence, réparties en 1 seul groupe

(1) En tenant compte de la répartition des divisions supérieures (Nationale 1 et 2)

La répartition au niveau départemental est de la compétence des comités départementaux.

Article 2 : Inscriptions

Les inscriptions sont effectuées par les clubs via la plateforme SPID espace « Mon club » (voir le didacticiel). Elles peuvent être prises en début de saison et par la suite jusqu'à la date indiquée dans le calendrier pour chaque tour.

L'inscription d'un joueur n'implique pas sa participation (cf. article 3).

Tous joueurs ou joueuses inscrit à partir du tour 2 et les suivants seront placés en fonction de la moyenne des points classements de la division correspondante.

Exemple : un joueur a 1950 points au moment de son inscription pour le Tour 2, le responsable de l'épreuve aura fait la moyenne du nombre de points de chaque division, et placera le joueur dans la division correspondante. Si le niveau de la Régionale 1 est : 2100 points, le niveau de la régionale 2 est 1900 et le niveau de la régionale 3 est 1700, le joueur sera placé en régionale 2.

Article 3 : Non participation à un tour du CF

La liste des joueurs qualifiés au niveau régional sera publiée environ deux semaines avant chaque tour.

Un joueur inscrit n'est pas obligé de participer, mais il doit aviser de son désistement par simple courriel avant la date limite inscrite au calendrier. En cas d'empêchement de dernière minute, il doit en faire de même.

Toute absence à un tour, le joueur marquera zéro point pour le tour considéré et descendra dans l'échelon immédiatement inférieur et ne pourra pas être repêché.

Un joueur n'ayant pas avisé de son désistement et absent lors de la compétition sera sanctionné par une pénalité financière de 20,00 € sauf cas d'absence pour raison médicale (faire parvenir un certificat médical dans les 24 heures).

Deux forfaits excusés entraînent la mise hors compétition

Un seul forfait non excusé entraîne la mise hors compétition

Article 4 : Déroulement sportif

La participation à tous les tours du critérium fédéral n'est pas obligatoire mais les joueurs ne participant pas à un tour descendent dans le niveau inférieur.

A chaque tour et dans chaque niveau, la formule de l'épreuve sera adaptée au nombre de joueurs par le juge-arbitre en concertation avec le responsable du Critérium fédéral de l'échelon concerné.

La formule choisie comprendra des poules puis un tableau à élimination directe avec classement intégral et avec des descendants. Au premier tour les joueurs sont placés dans les poules en fonction de leurs points licence, pour les tours suivants en fonction de leurs points obtenus au Critérium Fédéral de la saison.

Article 5 : Montées et descentes

Montées de régional en Nationale 2 :

Les seniors du plus haut niveau accèdent à la Nationale 2 selon le nombre de montées accordées à la Ligue par la Zone. Les juniors et cadets ayant obtenu les meilleures places au niveau le plus élevé accèdent à la Nationale 2 selon le nombre de montées accordées à la Ligue par la Zone.

Montées dans les différents niveaux de régional :

Les 4 premiers au moins de chaque niveau accèdent au niveau supérieur.

Descentes de Nationale 2 en régional :

Les seniors qui descendent de Nationale 2 sont placés dans le plus haut niveau régional.

Les juniors et cadets qui descendent de Nationale 2 sont placés dans le niveau supérieur où se trouvent les joueurs de leur catégorie d'âge ayant plus de points licences qu'eux ou en fonction de la moyenne des points de la division correspondante.

Article 6 : Benjamins et minimes

L'organisation sportive reste identique pour les benjamins et minimes :

- Une division de 24 joueurs pour les benjamins
- Une division de 12 joueuses pour les benjamines,
Une 2ème division pour le reste des benjamines inscrites
- Une division de 24 joueurs pour les minimes garçons
- Une division de 12 joueuses pour les minimes filles
Une 2ème division pour le reste des inscrites

Les 2 premiers en minimes garçons et en minimes filles accèdent en Nationale 2 moins de 13 ans.

Les 2 premiers en benjamins et en benjamines accèdent en Nationale 2 moins de 11 ans.